

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 331

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 3

I. – Après le mot :

« montant »

insérer les mots :

« de la fraction ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« affecté »

le mot :

« affectée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.